



# SEDAR+

PRÉPARATION DES DOCUMENTS REQUIS EN  
VUE DE L'ENVOI

Novembre 2022

Un accord juridique transmis est valide s'il remplit les critères suivants :

1. il s'agit d'un document en format PDF qui n'est pas une numérisation ni une image d'une page imprimée;
2. il est signé par le ou les signataires autorisés (par l'insertion d'une image de leurs signatures ou en ayant recours à [l'outil Remplissage et signature pour remplir, signer et envoyer facilement vos formulaires ou documents par voie électronique](#);
3. sa taille est inférieure à 8 Mo;
4. le nom de fichier respecte la convention décrite ci-après.

### Convention concernant le nom de fichier

**S** = numéro d'abonné du déposant agissant pour son propre compte ou de l'agent de dépôt

**ISS** = numéro d'émetteur

**NRD** = numéro BDNI

Remplacer le texte surligné par le numéro pertinent.

Contexte	Convention de déposant par voie électronique	Formulaire d'autorisation de l'agent de dépôt
Abonné qui est un déposant agissant pour son propre compte ou un agent de dépôt	EFA_S_99999.pdf	s. o.
Accords d'un émetteur constitué en personne morale transmis par un agent de dépôt	EFA_S_99999_ISS_55555.PDF	FAAF_S_99999_ISS_55555.PDF
Accords d'un fonds d'investissement transmis par un agent de dépôt	EFA_S_99999_NRD_22222.PDF	FAAF_S_99999_NRD_22222.PDF

## Transmission de fichiers plats de données :

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières proposent aux organisations qui en ont la capacité de transmettre des fichiers plats de données. Pour en savoir plus sur la programmation de l'extraction de données et les exigences techniques, veuillez transmettre votre demande à SEDAR+ Transition.

## Profils PDF à remplir :

Un document d'information supplémentaire transmis est valide s'il respecte la convention concernant le nom de fichier ci-dessous :

**S** = numéro d'abonné du déposant agissant pour son propre compte ou de l'agent de dépôt qui envoie le profil

**ISS** = numéro d'émetteur

**NRD** = numéro BDNI

Type de profil	Convention concernant le nom de fichier
Société	CO_S_99999_ISS_55555.PDF
Gestionnaire de fonds d'investissement	IFM_S_99999_NRD_22222.PDF
Fonds d'investissement	FUND_S_99999_NRD_22222.PDF
Groupe de fonds d'investissement	GRP_S_99999_NRD_22222.PDF
Tiers déposant	TPF_S_99999_ISS_55555.PDF

## Exigences relatives à l'envoi d'un profil de déposant agissant pour son propre compte

L'émetteur constitué en personne morale qui effectue des dépôts uniquement pour le compte de son organisation doit remplir et envoyer le « Profil de la société ».

L'émetteur qui est un fonds d'investissement effectuant des dépôts uniquement pour le compte de son organisation doit remplir et envoyer ce qui suit :

- « Profil de gestionnaire de fonds d'investissement »;
- « Profil du fonds d'investissement » pour chaque fonds d'investissement;
- « Profil du groupe de fonds d'investissement » pour chaque groupe de fonds d'investissement.

## Exigences relatives à l'envoi d'un profil d'agent de dépôt

Toute personne désignée à titre d'agent de dépôt « principal » dans une convention de déposant par voie électronique doit remplir et envoyer ce qui suit :

- « Profil de la société » pour tous les émetteurs constitués en personne morale;
- « Tiers déposant » pour tous les tiers déposants (organisations et personnes physiques);
- « Profil de gestionnaire de fonds d'investissement » pour tous les gestionnaires de fonds d'investissement :
  - « Profil du fonds d'investissement » pour chaque fonds d'investissement géré par le gestionnaire de fonds d'investissement,
  - « Profil du groupe de fonds d'investissement » pour chaque groupe de fonds d'investissement géré par le gestionnaire de fonds d'investissement.

## Définitions

**Société** – Un émetteur autre qu'un fonds d'investissement, sans égard à sa structure juridique, y compris une entité dotée ou non de la personnalité morale, une fiducie ou une société de personnes.

**Tiers déposant** – Une personne physique ou une organisation qui a l'obligation ou l'autorisation de déposer un document à la suite d'une activité touchant un émetteur ou ses porteurs. Le tiers déposant n'est pas tenu d'avoir un profil de société ou de fonds d'investissement sur SEDAR+.